



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2519

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2519 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à ajouter les usages « C10-07-01 – Transport par véhicule moteur » et « C10-07-11 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion » ainsi que leurs dispositions spécifiques aux usages autorisés à la zone C 11-9, dans le secteur de Saint Antoine.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 juin 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate